

**Les audiences seront filmées pour les archives de la justice**

Jusqu'au bout la défense s'y est opposée. Mais la Cour de cassation a validé la décision de filmer le procès pour garder une trace des débats autour de cette catastrophe industrielle. Après les procès Barbie, Touvier et Papon, ce sera le quatrième filmé pour les archives de la justice.

**Les collectivités locales se sont portées parties civiles**

Ses prédécesseurs s'y étaient refusés, Pierre Cohen l'a fait. Le nouveau maire socialiste de Toulouse s'est constitué partie civile dans le procès AZF pour « connaître la vérité ». Du coup, le Conseil général et le Conseil régional, tous deux PS, lui ont emboîté le pas.

# Procès pour comprendre



endommagé de nombreux bâtiments et maisons alentour. ARCHIVES TH. DAVID

**LES DATES**

**2001**

21 septembre : l'explosion d'AZF fait 31 morts le jour même et 2 500 blessés. 30 000 logements, 1 500 entreprises sont détruits ou endommagés. 24 septembre : « Il y a 99 % de chances pour que ce soit un accident industriel » pour le procureur de la République, Michel Bréard. Total débloque des fonds pour indemniser les victimes : 16 000 dossiers de dommages corporels et 71 000 de dommages matériels seront traités, pour un total de 1,954 milliard d'euros.

**2002**

Juin : 13 salariés d'AZF ou de ses sous-traitants sont mis en examen. 12 bénéficient d'un non-lieu en 2003.

**2006**

11 mai : les experts concluent à l'accident chimique. 31 mai : mise en examen de Grande Paroisse. 20 septembre : clôture de l'instruction.

**2009**

23 février : début du procès. 50 avocats, 1 399 parties civiles et 4 mois de débats autour des 109 tomes du dossier (7 800 cotes et 53 820 pages).

**« Les victimes veulent savoir ce qui s'est passé »**

**AVOCATS** Entretien croisé. M<sup>e</sup> Bisseuil est à l'attaque, M<sup>e</sup> Soulez-Larivière à la défense



Daniel Soulez-Larivière.



Stella Bisseuil. PHOTOS AFP

Daniel Soulez-Larivière est l'avocat des deux prévenus, la société Grande Paroisse et Serge Biechlin, alors directeur de l'usine toulousaine. Sa consœur, Stella Bisseuil, défend les intérêts de Familles endeuillées d'AZF, l'une des cinq associations parties civiles.

**« Sud Ouest ». Qu'attendez-vous de ce procès ?**

**Daniel Soulez-Larivière.** J'en attends deux relaxes. L'accusation se fonde sur des expertises qui ne sont pas justes, et nous le démontrerons. J'espère que l'instruction à l'audience sera plus efficace que celle sur papier. Car, sept ans plus tard, on n'en sait toujours pas plus, malheureusement pour tout le monde.

**Stella Bisseuil.** J'attends de ce procès qu'il fasse taire les fausses rumeurs entretenues par Total sans le moindre début de preuve pour expliquer autrement que par ses propres fautes cette catastrophe. L'hypothèse d'un accident industriel a peut-être été lancée un peu vite, mais moi qui ai lu entièrement les 7 820 cotes du dossier, je peux vous dire que je suis convaincue. On sait parfaitement ce qui s'est passé.

**La thèse de l'attentat va-t-elle être relancée ?**

**D. S.-L.** Elle n'a pas besoin d'être relancée. C'est une hypothèse qui sera débattue comme les autres pendant le procès. Nous avons fait citer comme témoins les experts, les scientifiques, les universitaires qui ont travaillé pendant l'instruction avec Serge Biechlin et Grande Paroisse pour tenter de comprendre.

**S. L.** Il faut en finir avec tous ces fantasmes. Total mise tout là-dessus, il veut démolir les expertises, mais il est bien incapable de dire ce qui s'est passé. Son enquête interne n'a rien donné.

**Que pensez-vous de la citation directe délivrée à Total par une cinquantaine de parties civiles ?**

**D. S.-L.** La question ne se pose pas puisque la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Toulouse l'a déjà tranchée : Total n'a rien à voir dans ce dossier. Toute poursuite est donc impossible.

**S. B.** Tout au long de l'instruction, nous avons demandé la mise en cause de Total. Mais la justice ne l'a jamais voulu. Le faire maintenant, c'est souhaitable, mais c'est plus difficile.

**Où en est l'indemnisation des victimes ?**

**D. S.-L.** Toutes les indemnisations ont été versées : 87 000 au total. Il en reste quelques-unes en attente d'un règlement définitif, et d'autres se font jour qui seront traitées de la même façon.

**S. B.** Un règlement à l'amiable est certes intervenu, mais les barèmes sont si bas en France que les familles n'ont touché qu'une indemnisation modeste. 15 000 euros pour la perte d'un enfant, d'un conjoint, c'est moins cher qu'une voiture. Comme le disait un proche d'une victime, le préjudice matériel est mieux indemnisé que le préjudice moral.

**Ce procès peut-il aider les familles des victimes à faire leur deuil ?**

**D. S.-L.** En France, il faut qu'il y ait un grand procès quand il y a eu un grand sinistre. Je ne suis pas sûr que la justice soit faite pour cela. Un procès sert moins à comprendre qu'à trouver des coupables à tout prix.

**S. B.** Le procès, c'est le lieu de la vérité judiciaire. Il a des vertus cathartiques. Oui, il sert aussi à sanctionner les coupables, mais les victimes en attendent surtout la compréhension de ce qui s'est passé : la reconstitution publique des mécanismes qui ont conduit à cette catastrophe et les responsabilités des uns et des autres. Elles ont besoin de savoir. **Propos recueillis par P.-M. L.**

## ra au centre du débat judiciaire

cette tragédie n'a pu être donnée », affirmait encore récemment Christophe de Margerie, directeur général de Total.

**Deux prévenus**

De non-lieu en non-lieu, le juge Perriquet n'a finalement renvoyé devant le tribunal correctionnel que deux prévenus : une personne morale, Grande Paroisse, et une personne physique, le directeur d'AZF à l'époque des faits, Serge Biechlin, 63 ans aujourd'hui. Toutes deux sont poursuivies pour homicides et blessures involontaires par négligence et manquement délibéré à une obligation de prudence ou de sécurité.

Serge Biechlin va se sentir bien seul cet après-midi, à 14 heures, quand s'ouvrira ce procès. Pendant quatre mois, loin de la quiétude de l'île de Ré où il coule une paisible retraite, il lui faudra affronter les 1 399 parties civiles, écouter les 200 témoins appelés à la barre, contester les experts dont le rapport fonde l'accusation.

« Il n'y a pas de thèse officielle », souligne Richard Bometon, procureur de la République adjoint. « La volonté du tribunal est de tout remettre à plat, sans a priori, de refaire à l'audience toute l'instruction écrite. »

Aucune thèse ne sera donc éludée. La piste de l'attentat islamiste, si tentante 10 jours après l'effondrement des Twin Towers, sera décortiquée, comme celles de l'arc électrique, de l'aéronef mystérieux, d'une première explosion à la SNPE voisine couvert par... le secret défense. « Les théoriciens du grand complot vont se régaler », rigole Frédéric Arrou, président de l'Association des sinistrés du 21 septembre. « Toutes ces suppositions ont été réfutées une à une par les enquêteurs, mais ceux qui veulent y croire continueront d'y croire, quelle que soit l'issue du procès. »

**Total grand absent**

Cette première semaine d'audience devrait permettre de déblayer le ter-

rain juridique avant la grande bataille des experts. On peut s'attendre que les avocats de la défense, Daniel Soulez-Larivière et Jacques Monferan, soulèvent quelques nullités procédurales. Et le tribunal devra se pencher sur la recevabilité de la citation directe adressée par une trentaine de parties civiles à Total.

Le géant pétrolier sera, en effet, le grand absent de ce procès. Malgré les efforts répétés des associations de victimes et de leurs avocats, sa responsabilité a été écartée. La justice n'a pas même cru bon de citer son PDG de l'époque, Thierry Desmarest, comme témoin. C'est une avocate des parties civiles, Stella Bisseuil, qui s'en est chargée. Certes, Total a déboursé près de 2 milliards d'euros pour indemniser les victimes. Et le procès ne présente aucun enjeu financier. Mais pour les familles endeuillées et les sinistrés d'AZF, il est important qu'à cette responsabilité civile du pétrolier s'ajoute sa responsabilité pénale. **P.-M. L.**